



# Service d'urbanisme mutualisé 1<sup>er</sup> juillet 2015

# Le contexte:

- ▶ La mise à disposition gratuite de l'Etat cesse au 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour les communes compétentes (POS, PLU, et cartes communales si les communes ont choisi de délivrer les actes au nom de la commune).
- ▶ Les communes appartenant à un EPCI de plus de 10.000 habitants soumises au règlement national d'urbanisme, devront assurer elles-mêmes l'instruction de leurs actes d'urbanisme à compter de 2017 ;
- ▶ La CCPR a délibéré favorablement le 20 janvier dernier pour créer un service mutualisé d'instruction des autorisations droit du sol à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

# Délibérations des communes et signature des conventions

- ▶ La Communauté de Communes a adressé aux communes concernées (toutes sauf celles en RNU) des modèles de délibérations (conventionnement service mutualisé et, le cas échéant, la signature au nom de la commune des actes d'urbanismes)
- ▶ A ce jour on dispose de 18 conventions signées.

# Mise à disposition du service aux communes de la CC Dronne Belle

- ▶ Pour des questions d'efficacité du service rendu, de maîtrise des coûts et de solidarité intercommunale, les Communautés de Communes Dronne et Belle, du Pays Thibérien et du Pays Ribéracois ont choisi de mutualiser leur services instructeurs. Les services de Thiviers et Verteillac instruiront donc, contre rémunération au nombre d'habitants, les actes d'urbanisme de Dronne et Belle.
- ▶ L'instruction des actes d'urbanisme constitue une prestation de services assurée par les communautés de communes ci-dessus citées, une convention sera signée.
- ▶ Le Service ADS de la CCPR va donc prendre en charge 18 communes (5315 habitants) non membres de la CCPR qui s'ajoutent aux 43 communes, soit un total de 680 équivalents PC (1152 actes en moyenne sur les 3 dernières années).

# Les communes de la CCDB concernées par les services instructeurs

SUM CC PAYS THIBERIEN	SUM CC PAYS RIBERACOIS
Brantôme	Mareuil
Champagnac-de-Belair	Bourdeilles
Condat-sur-Trincou	Biras
Villars	La Rochebeaucourt
La Chapelle-Faucher	Bussac
Valeuil	Vieux-Mareuil
Quinsac	Léguillac-de-Cercles
Eyvirat	Monsec
La Gonterie-Boulouneix	Saint-Crépin-de-Richemont
Sencenac-Puy-de-Fourches	Beaussac
Cantillac	Rudeau-Ladosse
Saint-Pancrace	Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier
La Chapelle-Montmoreau	Sainte-Croix-de-Mareuil
	Saint-Sulpice-de-Mareuil
	Saint-Julien-de-Bourdeilles
	Saint-Félix-de-Bourdeilles
	Les Graulges
	Puyrenier

# Fonctionnement du service

## Locaux

- 2 bureaux au 1<sup>er</sup> étage du pôle de Verteillac (ancien centre Social et Culturel du Verteillacois).

## Personnel

Benoît Berger (35h) et Catherine Doubesky (35h) intègrent le service à compter du 1<sup>er</sup> juin. Ils pourront organiser leurs bureaux, faire reprographier les derniers documents d'urbanisme applicables (communes des hauts de Dronne, dont on ne dispose pas encore), organiser le rapatriement des archives de la DDT et suivre les 2 jours de formation au logiciel Cart@ds. Les secrétaires de Mairie sont invitées à s'inscrire à la formation Cart@ds en juin dans le cadre de leur mission de pré-instruction des actes ADS, ainsi qu'à la formation Périgeo, (SIG ATD) fin juin/début juillet.-

# Coût prévisionnel du service 2015

## 1 . Estimation du coût du service

Fonctionnement 2015	Dépenses
Véronique 20% MS	9 000,00
Benoit Berger (12 mois)	31 000,00
Catherine Doubesky (7 mois)	32 100,00
Convention ATD GFI (CCPR + 18 communes CCDB)	9 900,00
Adhésion ATD Périgéo CCPR (0,20)	4 000,00
Frais de déplacement (formation DDT + visite terrain)	2 000,00
Bureaux 30 m <sup>2</sup> x 6,54 €/m <sup>2</sup> x12 mois	2 354,40
Eau, chauffage, edf (30m <sup>2</sup> /415m <sup>2</sup> )5398 x7%	377,00
Entretien (masse salariale)11203,91 x7%	784,00
Fournitures de bureau 950x7%	500,00
Affranchissement	1 000,00
Maintenance photocopieur 1040x7%	72,80
Location mobilière (téléphone...)2600x7%	182,00
<b>TOTAL</b>	<b>93 270,20</b>
Investissement 2015	Dépenses
Matériel informatique	4 000,00
Mobilier (étagères....)	3 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>26 000,00</b>
<b>Soit : environ 4,75 € / habitant (25153 habitants)</b>	<b>119 270,20</b>

# Gouvernance

## 1 . Souhait de créer une commission ou sous-commission restreinte spécifique à l'ADS :

- Qui se réunira mensuellement, pour faire le point sur le fonctionnement, la production, les dossiers à enjeux, recevoir les maires sur les dossiers complexes...
- Elle associera quelques élus de la commission aménagement de l'espace et un élu de la CC Dronne Belle,